

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 février 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 1/02/2016

Objet de la délibération : Approbation de la convention de travaux THD42 avec le SIEL.

L'an deux mille seize et le quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Communautaire à Saint Bonnet le Château, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Mme Marie George Bouhe donne procuration à M. Roger Violante

Hervé Béal donne procuration à Mme Josette Folleat

Excusés :

Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Roger Violante,

Absents :

Bernadette El Asri, Jean-Claude Civard

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
30	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160204-2016008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2016

Le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château (CCSBC) s'est engagée dans le projet départemental Très Haut Débit (THD) 42 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL). Ce projet doit permettre d'apporter le très haut débit pour tout client d'Internet sur le territoire de la Communauté de communes.

Le Président informe de la nécessité de conventionner avec le SIEL afin de préciser les conditions techniques et financières de partenariat entre la CCSBC et le SIEL en vue de la réalisation du projet de réseaux.

La lecture de la convention est donnée à l'Assemblée délibérante.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention avec le SIEL précisant les conditions techniques et financières de partenariat ;
- Autorise le Président à signer cette convention et la charge de veiller à sa bonne exécution


Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Saint-Bonnet-le-Château,

Le 4 février 2016,

Le Président,



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160204-2016008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2016